

**DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**

**COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 28/06/2022
à 20 H 00**

**Date d'affichage :
le 07/07/2022**

En exercice	14
Présents	12
Votants	14

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :
Monsieur TRAVERS Joël,
Maire**

Etaient présents :
CHEDEMAIL Daniel
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
DUFRÈNE Mickael,
GOULAY Sébastien
ROCHÉE Maud,
DONVAL Gérard,
GUILLLOTIN Michel,
BILHEUDE Isabelle,
BODIOU Evelyne,
FERRÉ Anita

Absente excusée :
LEGRAND Maryvonne
a donné pouvoir à
BRETON Magali,

MOREAU Marie-Cécile
a donné pouvoir à
ROCHÉE Maud,

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
Donval Gérard

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2022 est approuvé

1 – Marché : réaménagement de la Mairie : choix des entreprises

Le Maire expose :

Vu la délibération n°6 en date du 22/04/2021, autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre, et acceptant la proposition de DG CONSTRUCTION 35

Vu la délibération n°1, en date du 15/09/2021, validant les devis des missions complémentaires dans le cadre du projet de réaménagement de la mairie

Vu le lancement du marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réaménagement de la mairie lancé le 01 février 2022, par Mégalis

Vu la date limite des plis fixée au 28 février 2022 à 16h00

La commission « ouverture des plis » a procédé à l'ouverture des offres le 28 février 2022 à 17h00

2 lots infructueux lot n1 et le n°2

Vu le lancement du marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réaménagement de la mairie lancé le 01 avril 2022, par Mégalis

Vu la date limite des plis fixée au 02 mai 2022 à 16h00

La commission « ouverture des plis » a procédé à l'ouverture des offres le 02 mai 2022 à 17h00

Pour rappel le marché de travaux est décomposé en 12 lots

- LOT N°1 - Démolition – Maçonnerie- Réseaux : SARL ROUSSEAU ENTREPRISE
- LOT N°2 - Charpente : SARL ENTREPRISE POTEL
- LOT N°3 - Couverture : ENTREPRISE HAMON
- LOT N°4 - Menuiseries Extérieures : ENTREPRISE RENOUX
- LOT N°5 - Elévateur : ENTREPRISE ERMHES
- LOT N°6 - Cloison sèche – Isolation - Plafond : ENTREPRISE KOEHL
- LOT N°7 - Menuiseries Intérieures : ENTREPRISE RENOUX
- LOT N°8 - Escalier : ENTREPRISE RENOUX
- LOT N°9 - Electricité - Ventilation - Chauffage : ENTREPRISE FOUGERES
- LOT N°10 - Plomberie - Sanitaire : ENTREPRISE FOUGERES
- LOT N°11 - Chape - Carrelage - Faïence : ENTREPRISE BREL
- LOT N°12 – Peinture – Revêtement de sol souple : ENTREPRISE THEHARD

Après l'ouverture des offres reçues pour le marché réaménagement de la mairie, il a été décidé suite à la présentation de l'analyse de retenir :

N° lot	LOT	Marché H.T.	Marché T.T.C.
1	Démolition / Maçonnerie / Réseaux <i>Ent ROUSSEAU</i>	22 990,00 €	27 588,00 €
2	Charpente <i>Ent POTEL</i>	18 968,90 €	22 762,68 €
3	Couverture <i>Ent HAMON</i>	17 100,44 €	20 520,53 €
4	Menuiseries extérieures <i>Ent RENOUX</i>	1 638,00 €	1 965,60 €
5	Elévateur <i>Ent ERMHES</i>	19 792,50 €	23 751,00 €
6	Cloison / Isolation / Plafond <i>Ent KOEHL</i>	22 485,46 €	26 982,55 €
7	Menuiseries intérieures <i>Ent RENOUX</i>	8 768,80 €	10 522,56 €
8	Escalier <i>Ent RENOUX</i>	13 176,00 €	15 811,20 €
9	Electricité / Ventilation / chauffage <i>Ent FOUGERES</i>	41 534,97 €	49 841,96 €
10	Plomberie / Sanitaires <i>Ent FOUGERES</i>	7 904,94 €	9 485,93 €
11	Chape / Carrelage / Faïence <i>Ent BREL</i>	4 677,69 €	5 613,23 €
12	Peinture / revêtement de sol souple <i>Ent THEHARD</i>	17 336,34 €	20 803,61 €
	TOTAL	196 374,04 €	235 648,85 €

- Options : **LOT N°2 - Charpente : SARL ENTREPRISE POTEL**
- Reprise du solivage porteur existant pour un montant de 2 412.00€ HT soit 2 894.40€ TTC

Les travaux doivent commencer à la mi-septembre 2022 pour une durée de 8 mois.

La déclaration préalable de travaux de modification été déposé le 13 avril 2022 - les travaux cités sont réalisables (Arrêté 05/05/2022)

La commission accessibilité a donné un avis favorable en date du 14 juin 2022.

Nous sommes dans l'attente d'un passage en commission sécurité pour le mois de juillet 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Valide le choix des entreprises retenues pour les lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux

2 – Lotissement le Chêne : vente du lot n°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de réservation du lot numéro deux (02) dans le lotissement communal « Le Chêne » par Monsieur Éric POLLUX et par Madame Charlotte ALLANET, demeurant 2, rue de la Fontaine, à la Chapelle Erbrée (35 500).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la réservation de Monsieur Éric POLLUX et de Madame Charlotte ALLANET du lot numéro deux (02) dans le lotissement communal « Le Chêne »
- **Précise** que cette réservation se confirmera par la vente du lot au prix de **24 700 euros HT**, auquel s'ajoute la T.V.A. sur marge, soit un prix total T.V.A. sur marge incluse de **29 126.24 euros TTC**
- **Donne** l'autorisation à Monsieur Le Maire pour signer tous actes relatifs à cette vente.

3 – Dématérialisation des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- **soit par affichage ;**
- **soit par publication sur papier ;**
- **soit par publication sous forme électronique.**

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de la Chapelle Erbrée afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

**Publicité par affichage à la Mairie (+ panneau affichage extérieur) et
Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'adopter une publicité par affichage à la mairie et de conserver une publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

4 – Ressources Humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Ajournée

5 – Bibliothèque : recrutement de l'agent du patrimoine

Madame Magali Breton, 4 ème adjointe au Maire, en charge de la bibliothèque informe le Conseil Municipal :

« Dans le cadre de notre mutualisation avec Mondevert pour le poste d'agent du patrimoine, le recrutement a été mené par les 2 communes.

Nous avons reçu 17 candidatures pour ce poste, nous avons fait le choix de se positionner sur les candidatures ayant le diplôme DU Assistant des bibliothèques. Nous avons reçu 7 personnes qui sont venues passer les entretiens et c'est la candidature de Mme ROPART Clélie qui a été retenue.

Mme ROPART Clélie vient d'être diplômée du Diplôme Universitaire (DU) et a une expérience du réseau Arléane, Elle était auparavant sur un poste similaire sur Torcé.

L'agent du patrimoine commencera son contrat le 13 juillet 2022 ».

INFORMATIONS DIVERSES

Nomination du référent communal Eaux et Vilaine issue du Conseil Municipal

A la suite de la demande de l'EPTB (Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine), nous sommes invités à nommer un référent communal issu de notre Conseil Municipal. Cette nomination a pour but de faciliter les échanges, la mise en œuvre des actions et le suivi des projets sur chaque commune. Mme Maryvonne LEGRAND a déposé sa candidature.

Monsieur le Maire et les conseillers ont nommé Mme Maryvonne LEGRAND, élue référente

Projets immobiliers :

Les propriétaires de la maison d'habitation, située 3 rue du Lac, à la Chapelle Erbrée, ont proposé à la commune la vente de leur habitation et de leur atelier (départ juillet 2023)

La commune étant à la recherche d'un atelier plus important pour les services techniques est très intéressée par ce futur achat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le futur achat

Vu les travaux à effectuer pour la remise en location de la maison, située 20 rue du Lac, à la Chapelle Erbrée, il a été décidé de la mettre en vente

Monsieur le Maire a procédé à un vote consultatif : 14 votants (9 pour la vente / 3 pour la conserver / 2 blancs)

Argent de poche :

Monsieur Pierre Planchais, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de la jeunesse informe le Conseil Municipal

« Pour l'opération Argent de poche cet été, 16 jeunes de 16 à 18 ans sont inscrits. 4 ne sont pas disponibles en juillet et août. Un planning sera fait avec 3 opérations pour chaque jeune soit 36 opérations à 15 euros.

Les travaux à réaliser sont :

- Nettoyage des classes avec Zita
- Nettoyage divers avec Sylvie
- Archivage et déménagement de la Mairie avec Daniel
- Samedi matin 23 juillet avec les membres de la commission : travaux divers »

Calendrier déménagement mairie suite aux travaux de réaménagement

En attente du planning des entreprises

Renouvellement contrat CDD de l'agent technique (fin du contrat 31/08/2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent technique à 21h00 se termine le 31 août 2022. De ce fait le contrat doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat de l'agent technique

Bibliothèque :

Mme LOISEL LEVEQUE a informé qu'elle arrêta le bénévolat à la bibliothèque. Elle y a exercé une fonction de responsable Bénévole depuis 13 ans, la municipalité la remercie pour son engagement au sein de la bibliothèque. Un pot de départ est prévu le 2 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Secrétaire de Séance,
Gérard DONVAL

Le Maire,
Joël TRAVERS

